RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Place de l'Hôtel de Ville
AUNAY-SUR-ODON
14260 LES MONTS D'AUNAY

Département du Calvados

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de LES MONTS D'AUNAY

L'an **deux mil vingt, le six juillet**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune **de LES MONTS D'AUNAY**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Christine SALMON**.

Étaient présents : Mme Christine SALMON, M. Nicolas BARAY, Mme Chantal PUCEL, M. Rémi THERIN, Mme Lydie OLIVE, M. Jean-Noël DUMAS, Mme Nathalie TASSERIT, M. Gilles LECONTE, Mme Irène BESSIN, M. Dominique MARIE, Mme Brigitte GOURDIN, M. Yves CHEDEVILLE, Mme Véronique BOUE, Mme Sylvia DELASALLE-LION, M. Serge SORNIN, Mme Linda PERRINE, M. Tony RODRIGUES, M. Harmonie LEBORDAIS, M. Mike BROUNAIS, Mlle Elise MALLE, M. Thierry ANNAERT, Mme Charlène GOSSELIN, M. Patrick SAINT-LÔ, Mme Martine JOUIN, M. Thierry LEFEVRE, Mme Agnès LENEVEU-LE RUDULIER, M. Romain TREFEU, Mme Françoise GIDEL-BLANCHET.

Étaient absents excusés : M. Emmanuel DEVAUX, Mme Caroline SAINT, M. Franck HELLOUIN.

Procurations : M. Emmanuel DEVAUX en faveur de M. Thierry ANNAERT, Mme Caroline SAINT en faveur de Mme Christine SALMON, M. Franck HELLOUIN en faveur de M. Jean-Noël DUMAS.

Secrétaire : Mme Brigitte GOURDIN, élue à l'unanimité.

INFORMATION : Appel

Mme Christine SALMON procède à l'appel des 31 membres composant le conseil municipal.

Au terme de l'appel (20h37), il est recensé :

Elus présents	**28**	**31**
Elus absents excusés ayant donné pouvoir	**3**	
Elus absents excusés	3	

Demande d'ajout à l'ordre du jour : Tour de Normandie 2020 reporté en 2021

Le comité du Tour de Normandie souhaite connaître la position de la commune pour 2021, report ou renonciation. Madame le Maire demande à l'assemblée d'ajouter cette question à l'ordre du jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- **ACCEPTE** l'ajout

31 VOTANTS 31 POUR

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-078 : Approbation du procès verbal du conseil municipal du 10 juin 2020

A noter que Melle Elise MALLE, absente excusée lors de la séance du 10 juin, avait souhaité être membre de la commission "Ruralité, l'agriculture, aux chemins ruraux et à la voirie" et que cette demande avait été omise dans le tableau de répartition présenté au conseil municipal. Il est proposé de rectifier cette erreur. Melle Elise MALLE est proposée membre de la commission à la place de M. Dominique MARIE.

Une autre erreur s'est glissée dans le tableau de la CCID parmi les suppléants, M. HELLOUIN figurait également parmi les titulaires. Madame BOUE est proposée sur cette liste de 16 suppléants.

Une observation est faite par M. Thierry LEFEVRE, au nom des membres de la liste minoritaire, pour demander que les modifications nécessaires soient faites en séance et non a posteriori.
Cette observation consignée, le procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2020 est approuvé par l'assemblée.

31 VOTANTS 31 POUR

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-079 : Personnel communal - modification du tableau des effectifs - création d'un poste d'attaché territorial

Les missions attribuées au futur d'adjoint au DGS (H/F) ont été profondément modifiées afin qu'elles correspondent à un profil justifiant d'une expérience probante sur un poste à fort contenu managérial et organisationnel. Il convient, pour publier l'annonce de procéder à la création d'un poste d'attaché territorial. A noter que le comité technique sera appelé à rendre un avis sur la suppression d'un emploi de rédacteur territorial.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

VU la loi 2007- 209 relative à la fonction publique territoriale,

VU le décret 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux

VU le tableau des effectifs de la collectivité,

CONSIDÉRANT la fiche de poste du directeur général adjoint en charge du développement territorial, des grands projets, de l'aménagement, des travaux et de l'environnement,

CONSIDÉRANT que les missions du directeur général adjoint relèvent du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de créer un emploi permanent d'attaché pour le poste de directeur général adjoint ;
- **PRÉCISE** que le poste est à temps complet ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget ;
- **CHARGE** Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

31 VOTANTS	**25 POUR**	**6 CONTRE** M. Patrick SAINT-LÔ, Mme Martine JOUIN, M. Thierry LEFEVRE, Mme Agnès LENEVEU-LE RUDULIER, M. Romain TREFEU,Mme Françoise GIDEL-BLANCHET

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-080 : Personnel communal - contrat Parcours Emploi Compétences 20 H

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le renouvellement d'un emploi aidé sous la forme d'un contrat Parcours Emploi Compétences, à temps non complet 20 h 00 annualisées, pour une durée de 12 (douze) mois renouvelable ;
- **FIXE l**a rémunération au SMIC dans le cadre du contrat PEC ;
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants figurent au budget principal de la commune ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POSTE	Durée	Temps travail	Rémunération	Formation
CUI - CAE formation parcours emploi compétence	un an renouvelable, dès que possible	20 h	SMIC	OUI

31 VOTANTS 31 POUR

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-081 : Personnel communal - modification du tableau des effectifs : création de poste à temps non complet

Une agente en poste à l'école Maurice Carême actuellement en charge de la restauration scolaire (accompagnement des enfants sur le trajet et encadrement), de la garderie du matin et du soir (20 heures annualisées, 27 heures en semaines scolaires).

Il est proposé à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'adjoint à temps non complet *à raison de 20 heures hebdomadaires annualisées, soit 20/35ème*, à compter du 7 juillet 2020.
L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : encadrement périscolaire.
La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE de créer u**n emploi permanent d'adjoint à temps non complet *à raison de 20 heures hebdomadaires annualisées, soit 20/35ème*, à compter du 7 juillet 2020 ;
- **PRÉCISE** que le poste est ouvert aux agents non titulaires ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget ;
- **CHARGE** Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

31 VOTANTS 31 POUR

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-082 : Personnel communal - modification du tableau des effectifs : augmentation du temps de travail

Il s'agit ici de recaler le temps de travail de deux agentes scolaires, placées sur des missions d'agentes des écoles maternelles (école Maurice Carême et école Daniel Burtin) et également pour l'une des deux à l'accueil à la bibliothèque-médiathèque.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que ces modifications n'excédent pas 10 % du nombre d'heures de service.

Grade	cat	effectif	durée hebdo au 1er juillet 2020	durée hebdo au 1er septembre 2020	Emploi	
Filière technique			en heures-minutes			
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	33 h 00	35 h 00	Permanent	Annualisé
Adjoint technique 2ème classe	C	1	30 H 00	33 h 00	Permanent	Annualisé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** l'augmentation du temps de travail de 33 heures à 35 heures ;
- **ACCEPTE** l'augmentation du temps de travail de 30 heures à 33 heures ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget ;
- **RAPPELLE** que les deux emplois sont à temps annualisé ;
- **CHARGE** Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

31 VOTANTS 31 POUR

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-083 : Personnel communal - contrat Parcours Emploi Compétences 35 H

Un agent en contrat durée déterminée pour accroissement d'activités peut bénéficier d'un contrat aidé Parcours Emploi Compétences pendant une période pouvant atteindre 5 ans.

Cette perspective permettra à l'agent de bénéficier d'un parcours de formation (CACES, permis remorque, habilitation électrique....) dans un emploi durable. Pour la commune, les formations sont prises en charge par Cap Emploi et des aides de l'Etat viennent réduire le coût du travail (60 % du SMIC sur une durée de 20 heures/semaine, soit une aide de 527 euros par mois). A l'issue du PEC, si la commune recrute l'agent, elle pourra être subventionnée (2 000 euros la première année, 4 000 euros la seconde).

Actuellemnt l'agent perçoit le supplément familial de traitement, qui ne s'applique pas à un contrat de droit privé. La rémunération proposée vient compenser la perte de salaire.

POSTE	Durée	Temps travail	Rémunération	Formation
CUI - CAE formation parcours emploi compétence	36 mois (à partir de septembre 2020) renouvelable*	35 h	1,2 SMIC	OUI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le recrutement d'un agent en contrat Parcours Emploi Compétences, à temps complet 35 h 00 annualisées, pour une durée potentiellement de 36 mois, renouvelable* (*jusqu'à atteindre une durée totale de 5 ans) ;
- **FIXE l**a rémunération à 1,2 SMIC dans le cadre du contrat PEC ;
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants figurent au budget principal de la commune ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

31 VOTANTS 31 POUR

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-084 : Création de 5 postes de conseillers municipaux délégués

Madame le Maire rappelle que la création de poste de conseillers municipaux délégués relève de la compétence du Conseil Municipal. Madame le Maire propose de créer 5 postes de conseillers municipaux délégués pour répondre à des besoins, des missions, des spécialités utiles au service public :

- Délégation espaces verts,
- Délégation urbanisme, aménagement et développement durable,
- Délégation conseil des jeunes,
- Délégation développement des nouvelles techniques de communication,
- Délégation eau potable et assainissement (modernisation et conseils en amélioration continue)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

- **CRÉE** créer 5 postes de conseillers municipaux délégués ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de cette délibération.

31 VOTANTS	**25 POUR**	**6 CONTRE** M. Patrick SAINT-LÔ, Mme Martine JOUIN, M. Thierry LEFEVRE, Mme Agnès LENEVEU-LE RUDULIER M. Romain TREFEU,Mme Françoise GIDEL-BLANCHET

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-085 : Élection du conseiller municipal délégué aux espaces verts

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal décidant la création de 5 postes de conseillers municipaux délégués,
Madame le Maire rappelle que le Maire est seul chargé de l'administration de la commune ; les délégations ont lieu sous sa surveillance et sa responsabilité et les adjoints et les conseillers municipaux délégués doivent toujours faire mention dans leur décision de la délégation en vertu de laquelle ils agissent.

De plus, l'élu titulaire d'une délégation n'agit pas en son nom mais au nom du Maire. Dès lors, ce dernier demeure libre d'exercer les attributions qu'il a déléguées et doit contrôler et surveiller la façon dont les élus délégués remplissent leurs fonctions

Madame le Maire rappelle que l'élection des conseillers municipaux délégués intervient par scrutin secret dans les mêmes conditions que celle du Maire.

Il sera donc procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

1.Constitution du bureau (identique pour les 5 élections) :
Président : Mme Christine SALMON
Secrétaire : Mme Brigitte GOURDIN
Désignation des assesseurs : M. Thierry ANNAERT et Mme Véronique BOUÉ sont désignés à l'unanimité des conseillers

2 Candidature et déroulement du vote :
M. Serge SORNIN est seul candidat

Après l'appel à la candidature, il est procédé au déroulement de vote.

Tableau du dépouillement :

	En chiffres	En lettres
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0	zéro
Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne)	31	trente et un
Nombre de bulletins blancs ou nuls (article L. 66 du code électoral)	6	six
Nombre de suffrages exprimés	25	vingt cinq
Majorité absolue		

3. Résultat du premier tour de scrutin et proclamation de l'élection :
M. Serge SORNIN, qui recueille 25 voix (vingt-cinq), est élu et installé immédiatement dans ses fonctions.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-086 : Élection du conseiller municipal délégué à l'urbanisme, aménagement et développement durable

2 Candidature et déroulement du vote :
M. Mike BROUNAIS est seul candidat

Après l'appel à la candidature, il est procédé au déroulement de vote.

Tableau du dépouillement :

	En chiffres	En lettres
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0	zéro
Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne)	31	trente et un
Nombre de bulletins blancs ou nuls (article L. 66 du code électoral)	6	six
Nombre de suffrages exprimés	25	vingt cinq
Majorité absolue		

3. Résultat du premier tour de scrutin et proclamation de l'élection :
M. Mike BROUNAIS, qui recueille 25 voix (vingt-cinq), est élu et installé immédiatement dans ses fonctions.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-087 : Élection du conseiller municipal délégué au conseil des jeunes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal décidant la création de 5 postes de conseillers municipaux délégués,

2 Candidature et déroulement du vote :
Mme Linda PERRINE est seule candidate

Après l'appel à la candidature, il est procédé au déroulement de vote.

Tableau du dépouillement :

	En chiffres	En lettres
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0	zéro
Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne)	31	trente et un
Nombre de bulletins blancs ou nuls (article L. 66 du code électoral)	6	six
Nombre de suffrages exprimés	25	vingt cinq
Majorité absolue		

3. Résultat du premier tour de scrutin et proclamation de l'élection :
Mme Linda PERRINE, qui recueille 25 voix (vingt-cinq), est élue et installée immédiatement dans ses fonctions.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-088 : Élection du conseiller municipal délégué au développement des nouvelles techniques de communication

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal décidant la création de 5 postes de conseillers municipaux délégués,

2 Candidature et déroulement du vote :
Melle Elise MALLE est seule candidate

Après l'appel à la candidature, il est procédé au déroulement de vote.

Tableau du dépouillement :

	En chiffres	En lettres

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0	zéro
Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne)	31	trente et un
Nombre de bulletins blancs ou nuls (article L. 66 du code électoral)	6	six
Nombre de suffrages exprimés	25	vingt cinq
Majorité absolue		

3. Résultat du premier tour de scrutin et proclamation de l'élection :

Melle Elise MALLE, qui recueille 25 voix (vingt-cinq), est élue et installée immédiatement dans ses fonctions.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-089 : Élection du conseiller municipal délégué à l'eau potable et à l'assainissement (modernisation et conseils en amélioration continue)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal décidant la création de 5 postes de conseillers municipaux délégués,

2 Candidature et déroulement du vote :

M. Tony RODRIGUES est seul candidat

Après l'appel à la candidature, il est procédé au déroulement de vote.

Tableau du dépouillement :

	En chiffres	En lettres
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0	zéro
Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne)	31	trente et un
Nombre de bulletins blancs ou nuls (article L. 66 du code électoral)	6	six
Nombre de suffrages exprimés	25	vingt cinq
Majorité absolue		

3. Résultat du premier tour de scrutin et proclamation de l'élection :

M. Tony RODRIGUES, qui recueille 25 voix (vingt-cinq), est élu et installé immédiatement dans ses fonctions

---

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-090 : Budget Principal/Domaine privé de la commune : projet d'acquisition de l'immeuble sis 5 rue du 12 juin

La commission de négociation, qui s'élève à 3 500 euros, a été omise.
L'assemblée sera appelée à compléter la délibération en date du 10 juin 2020 pour autoriser l'acquisition de l'immeuble 5 rue du 12 juin à Aunay sur Odon au montant de 91 000 euros, négociation comprise, hors frais d'acte.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé par délibération du 18 décembre 2019 instaurant le droit de préemption sur l'ensemble des zones U (habitat, économique et équipement public) et AU (habitat et économique) ;

VU la note motivée jointe à la DIA signée le 28 mai 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CONFIRME** l'avis favorable à l'acquistion par préemption de la parcelle AE 0068 située 5 rue du 12 juin à Aunay sur Odon ;

- **DIT** que les frais correspondants à cette acquisition seront supportés par le budget communal (87 500 € + commission de 3 500 € + frais d'acte).

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la concrétisation de cette acquisition.

31 VOTANTS	**29 POUR**	**2 CONTRE** M. Patrick SAINT-LÔ Mme Martine JOUIN

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-091 : Salles municipales - prêt à titre gratuit dans le cadre de l'évènement Trophée Roses des Sables - équipage Norm'and Roses

Association A Caen Les Roses

Présidente : Nelly Orliac

Trésorière : Caroline Saint

2 Impasse du petit Hamel

Aunay sur Odon

14260 Les Monts d'Aunay

0662445977

Aunay sur Odon, le 22 juin 2020,

Mairie de LES MONTS D'AUNAY
REÇU LE
25 JUIN 2020

Mairie Les Monts d'Aunay

A l'attention de Mme la Maire

Place de l'Hôtel de ville

Aunay sur Odon

14260 Les Monts d'Aunay

Objet : Demande de prêt de salle à titre gracieux

Madame la Maire des Monts d'Aunay,

Notre association A Caen les Roses finance des rallyes à but humanitaire. Un premier équipage Norm'and Roses prendra le départ du Trophée Roses des Sables en octobre 2020.

A ce titre, nous vous sollicitons pour le prêt d'une salle afin de permettre de réaliser un pot de départ avant le rallye et montrer ainsi le 4x4 aux habitants et sponsors investis dans le projet.

En contrepartie, nous souhaiterions apposer le logo Les Monts d'Aunay sur notre 4x4 et ainsi faire voyager notre commune lors de ce périple.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions de croire, Madame la Maire, en nos respectueuses salutations.

Nelly Orliac, Présidente de l'Association A Caen Les Roses

Caroline Saint, Trésorière de l'Association a Caen les Roses

VU la demande de l'association A Caen les Roses ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'autoriser le prêt à titre gratuit de la salle municipale (restaurant scolaire de l'école élémentaire d'Aunay) dans le cadre de l'évènement Trophée Roses des Sables en octobre 2020 ;

- **AUTORISE** l'apposition du logo de la commune sur le véhicule 4X4 de l'équipage Norm'and Roses.

31 VOTANTS	**1 NE PREND PAS PART AU VOTE** Mme SALMON pour le vote de Mme SAINT	**24 POUR**	**6 CONTRE** M. Patrick SAINT-LÔ, Mme Martine JOUIN, M. Thierry LEFEVRE, Mme Agnès LENEVEU-LE RUDULIER M. Romain TREFEU,Mme Françoise GIDEL-BLANCHET

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-092 : Logements communaux – non restitution du dépôt de garantie suite à résiliation de bail

Des locataires d'un logement situé 1 lotissement les Bissorts à Bauquay ont dénoncé leur bail de location. L'état des lieux, qui a été effectué a fait apparaître de très importants dégâts justifiant 6 à 8 semaines de travaux. Le ravalement réalisé en 2016, a également été endommagé. Les dégâts sont supérieurs au montant du dépôt de garantie versé en 2019.

Il est proposé à l'Assemblée de ne pas restituer le dépôt de garantie (470 euros).

Compte tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de ne pas restituer le dépôt de garantie aux locataires qu'ils ont versé à la signature du contrat de location.
- **AUTORISE** madame le Maire à émettre un titre de recette d'un montant équivalent au coût du remplacement de la porte d'entrée.

31 VOTANTS 31 POUR

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-093 : Tour de Normandie 2020 reporté en 2021

Par délibération référencée DEL-2020-009, en date du 6/02/2020, le Conseil Municipal a attribué une subvention au Tour de Normandie de 7 200 €, l'évènement ayant été annulé pour cause de COVID 19.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ANNULE** la subvention votée pour l'exercice 2020 de 7200 € au Tour de Normandie,
- **PREND** une décision de principe pour acter sur la participation de la commune au Tour de Normandie 2021 dans les mêmes conditions financières que celles convenues initialement pour 2020,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

31 VOTANTS 31 POUR

INFORMATION : Commissions municipales : comptes rendus

- Commission travaux en date du 29 juin 2020
- Commission du personnel en date du 29 juin 2020.

Ces comptes rendus n'appellent pas d'observation.

INFORMATION : Questions diverses

Madame la Maire,

Je vous prie de trouver ci-dessous quelques points que je souhaiterai voir évoquer lors du prochain conseil municipal du 6 juillet 2020.

- il semble que le bureau postal de notre commune soit désormais fermé le lundi. Cette fermeture est elle provisoire (Covid 19) ou préfigure t'elle une fermeture plus importante, voire définitive ? Si cela arrive à un chef lieu de canton, qu'adviendra t'il dans le futur de nos autres services ?

- serait il possible de procéder à la vérification des bouches d'égout de trottoir ? Pour exemple, celle se trouvant près du stop de la rue du Dr Tillaux avec la rue de Caen se désolidarise de son support. Quid des autres ?

- Devenir du bureau de poste : La commune est très attentive à cette question. Une rencontre est prévue à la rentrée avec la directrice régionale. L'assemblée sera tenue informée de l'échange avec le groupe La Poste.

- Les bouches d'égout, et les avaloirs, ont été inspectés. Quelques uns sont en effet à consolider. La commune a demandé des devis et envisage également la possibilité de réaliser des travaux de confortement en régie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h45
Fait à Les Monts d'Aunay le 13 juillet 2020

Le Maire,

MAIRIE DE LES MONTS D'AUNAY (Calvados)

Christine SALMON